



# LE JOURNAL DES BELGES A L'ETRANGER

N°229 - NOVEMBRE - DECEMBRE 2006

## 2007 : Une année dynamique Innovations, sondage et concours

Déjà le dernier Journal de cette année 2006! Outre les informations qu'il prodigue sur la Belgique et d'autres coins du monde, permettez-moi d'y joindre, au nom de l'équipe de l'UFBE, des directeurs et des administrateurs, nos vœux de santé, de bonheur, de paix et de prospérité pour l'An Nouveau.

Nous approchons à grands pas, également, d'élections législatives fédérales en Belgique, prévues entre mars et juin 2007, auxquelles vous, les Belges de l'étranger, aurez la possibilité de participer. Il n'est donc pas étonnant de constater des initiatives soudaines dans toute une série de dossiers politiques qui vous concernent directement, telle la double nationalité, ou les pensions OSSOM. A la lecture des pages qui suivent, vous constaterez que nous apprécions toujours les occasions d'y faire écho, comme de contribuer activement à leur résolution positive.

Au sein même de notre association, quelques innovations méritent qu'on s'y attarde.

A partir du 1er décembre, il sera possible de s'affilier et de renouveler une affiliation ou un abonnement en effectuant un paiement sécurisé par carte de crédit ou un virement bancaire sur notre site internet.

Outre les partenariats qui existent déjà entre l'UFBE et des firmes de renommée internationale comme EUROPCAR et BERLITZ-TRANSLATION, par lesquelles les membres de l'association bénéficient de tarifs privilégiés, un nouvel accord du même genre vient d'être conclu avec l'assureur DKV, avec une réduction de 5%. Autre initiative intéressante: avec le support d'EUROPCAR et de CLIC-

KADO, l'UFBE effectuera, du 1er décembre au 15 janvier prochains, un sondage de vos préférences en ce qui concerne l'envoi du journal (support papier ou format numérique) et un classement succinct des problématiques belges qui vous affectent de manière adverse à l'étranger (scolarité des enfants, double nationalité, pensions, sécurité sociale, droit de vote aux élections régionales et communales, et représentation politique des expatriés au niveau fédéral). Celles et ceux qui participeront au sondage en répondant à quelques questions simples pourront gagner des prix divers: d'une semaine de location gratuite en Belgique d'un véhicule Renault Scénic chez EUROPCAR, à des bons de réduction, ou des crédits pour commande de chèques-cadeaux sur [www.clickado.be](http://www.clickado.be). La participation au sondage-concours ne nécessite que quelques minutes et elle peut être effectuée directement sur notre site Internet [www.ufbe.be](http://www.ufbe.be), qui en précise également tous les détails. Pour ceux de nos membres qui ne seraient pas internautes, il leur suffira de contacter nos bureaux par téléphone et nous leur enverrons une copie du règlement.

Rendez-vous dès lors sans plus attendre sur [www.ufbe.be](http://www.ufbe.be)! Et que le meilleur gagne...

Salutations cordiales,

Didier Heiremans  
Président

PS. Pour leur généreux soutien dans l'organisation de notre sondage-concours, nous remercions chaleureusement nos deux partenaires:

[clickado<sup>be</sup>](http://www.clickado.be)

[Europcar](http://www.europcar.be)

## Une Autre Gauche participera aux élections fédérales

Le mouvement Une Autre Gauche (UAG) participera l'an prochain aux élections fédérales. Plus de 600 personnes rassemblées à l'Université Libre de Bruxelles, à l'initiative de l'UAG et du Comité voor een Andere Politiek (CAP), ont voté, à une quasi unanimité, une motion allant dans ce sens.

"Là où les conditions nécessaires seront réunies pour une participation crédible, des listes seront déposées pour les élections fédérales", indique l'UAG dans un communiqué. "Une période d'expériences communes sera nécessaire avant de décider si notre organisation politique doit devenir un parti ou rester un mouvement. Cette question sera posée lors d'un futur congrès", souligne encore le communiqué. Initiés par l'ancien dirigeant de la FGTB, Georges Debunne, et les anciens

parlementaires flamands Jef Slecckx et Lode Van Outrive, UAG et CAP rassemblent des membres de tous horizons (syndicalistes, partis de gauche, mouvements altermondialistes, associations diverses, etc.). Détails: [uneautre gauche.be](http://uneautre gauche.be)



## La future compagnie belge s'appellera Brussels Airlines

Brussels Airlines sera le nom retenu pour désigner la compagnie belge résultant de la fusion entre SN Brussels Airlines (SNBA) et Virgin Express, rapportent les quotidiens Le Soir et La Libre Belgique, se référant à "plusieurs sources". L'annonce officielle du nouveau nom et du logo de la com-

pagnie a eu lieu le 7 novembre. Selon La Libre, "le choix de Brussels Airlines est avant tout pragmatique et répond au cahier des charges minimum: il a une connotation belge, est suffisamment évocateur pour les voyageurs étrangers et - Belgique oblige - est asexué linguistiquement". Le nom Sabena ne devrait donc pas être rétabli, précise encore le quotidien.

Détails sur [www.brusselsairlines.com](http://www.brusselsairlines.com)



## La Belgique élue membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies

Le Premier Ministre Verhofstadt (VLD) et le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht (VLD) sont particulièrement heureux de cette élection de notre pays le 16 octobre dernier, par l'Assemblée générale des Nations-Unies à New York, comme membre non-permanent du Conseil de Sécurité pour la période 2007-2008.

La Belgique a obtenu 180 voix, ce qui constitue un excellent résultat. «Avec cette participation au Conseil de Sécurité, c'est un rôle de premier

plan sur la scène internationale qui échoit à la Belgique.

La tâche du Conseil de Sécurité, c'est la gestion de crise au niveau mondial; je le considère donc un peu comme une sorte de cabinet restreint, une sorte de «kern» du monde. Les thèmes qui y sont abordés, concernent aussi bien des pays à haut risque, du point de vue de la sécurité, comme le Soudan, le Congo ou le Liban, que des questions globales comme la prolifération des armes de destruction massive ou le recrutement des enfants



Les Nations-Unies à New-York

soldats», a déclaré le Ministre De Gucht.

Plus d'infos sur <http://www.un.org/french/docs/cs/>

## Elections législatives fédérales 2007 : vote des Belges résidant à l'étranger

Le Service Public Fédéral Affaires Etrangères a récemment envoyé aux électeurs belges de l'étranger les formulaires d'inscription et de procuration pour l'élection des Chambres législatives fédérales (Chambre des Représentants et Sénat). Sauf élections anticipées, le scrutin devrait se dérouler dans le courant du mois de juin 2007. Comme ce fut le cas en 2003, les électeurs de l'étranger auront la possibilité de voter de cinq manières différentes: 1) en personne en Belgique; 2) par procuration en Belgique; 3) en personne au poste diplomatique ou consulaire; 4) par procuration au poste diplomatique ou consulaire; ou 5) par correspondance. Le formulaire d'inscription doit arriver, dûment complété et signé, au plus tard le 1er février 2007 à l'Ambassade ou au Consulat (général) où



l'électeur est inscrit. Si l'envoi postal mentionné plus haut ne vous est pas parvenu d'ici le mois de janvier 2007, il est vivement conseillé de prendre contact avec le poste diplomatique ou consulaire. Dès à présent, il semble utile d'attirer l'attention des électeurs sur la remarque du SPF qui concerne le vote par correspondance: "Etant donné que les délais prévus pour cette procédure de vote sont très courts, il est important que vous vérifiez si les communications postales entre votre pays de résidence et la Belgique sont de nature à garantir l'arrivée de votre bulletin de vote en Belgique en temps voulu. Si la réponse à cette question est incertaine, il est peut-être

préférable de choisir un autre mode de vote."

Quant au vote par procuration, rappelons que si l'électeur désigne un mandataire en Belgique, il devra obligatoirement s'inscrire comme électeur dans la même commune que celle où le mandataire est inscrit. Si l'électeur souhaite désigner un mandataire à l'étranger, ce mandataire devra obligatoirement être un électeur belge inscrit dans les registres consulaires de population du même poste diplomatique ou consulaire de carrière que celui où le mandant est inscrit. Chaque mandataire, en Belgique comme à l'étranger, ne peut avoir qu'une seule procuration.

## Laurette Onkelinx propose de mettre fin à "l'interdiction de double nationalité"

Actuellement, le Code de la nationalité belge ne permet pas aux citoyens belges de conserver leur nationalité belge lorsqu'ils acquièrent volontairement une autre nationalité.

L'intention du gouvernement étant de modifier cet aspect du Code, la Belgique devait au préalable dénoncer le Chapitre I de la Convention du Conseil de l'Europe du 6 mai 1963 sur la réduction des cas de pluralité de nationalités, ce qui ne pouvait se faire qu'avec l'accord de toutes les parties à cette convention.

Le dernier signataire à cette convention à ne pas avoir autorisé les autres

signataires à dénoncer le Chapitre I était le Luxembourg; or, en réponse à la lettre du 5 septembre de la Ministre de la Justice Laurette Onkelinx (PS), son Homologue luxembourgeois Luc Frieden vient de lui faire savoir que «le Grand-Duché de Luxembourg marque son accord à ce que le Royaume de Belgique puisse dénoncer le Chapitre I de la Convention du 6 mai 1963». Il indiquait que des instructions avaient été données à ses services d'en informer le Conseil de l'Europe.

A ce sujet, la Ministre de la Justice a soumis au Conseil des Ministres de

ce 27 octobre un projet de loi visant à mettre fin à «l'interdiction de double nationalité» contenue dans le Code de la nationalité, que le Conseil a adopté afin d'être discuté prochainement par le Parlement.

La Ministre de la Justice formule le vif espoir que ce projet, qui lui tient particulièrement à coeur et revêt une grande importance pour nombre de compatriotes à l'étranger, puisse aboutir à très brève échéance.



**DKV**

Protecteur de votre santé partout dans le monde!

Partenaire UFBE\*



Depuis plus de 40 ans, DKV assure la santé des belges partout dans le monde. Hospitalisation, Ambulatoire, Dentisterie, Assistance, Mediacard, avec ou sans franchise, libre choix total de l'hôpital et des praticiens, chez DKV, tout vous est possible. Que vous soyez "Abroad" ou "at Home", votre assurance santé s'adaptera toujours à votre Vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Nos contrats sont viagers. Vous pouvez résilier annuellement mais DKV doit vous couvrir jusqu'à votre décès quelle que soit votre santé. Un nouveau-né est assuré automatiquement sans questionnaire médical et garde tous ses avantages devenu adulte.

\* 5% de réduction pour les membres UFBE sur base du numéro de membre + code 345

Pour toute info ou tarification sans obligation :

Michel Pirmez, Account Manager DKV  
[michel.pirmez@dkv.be](mailto:michel.pirmez@dkv.be) ou +32 475 / 42 43 91  
DKV Belgium S.A., Bld Bischoffsheim 1-8 à 1000 BXL